



CEJIP GROUPE

## CHARTE DE RESPONSABILITE SOCIETALE

Le Groupe CEJIP s'engage par cette charte à suivre et à promouvoir une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise. En complément au respect des lois, cet engagement porte sur toutes les activités et tous les domaines qui peuvent apporter une valeur ajoutée à la société dans son ensemble. Il s'inscrit dans la logique du développement durable.

Afin de répondre aux besoins et attentes de ses parties prenantes (législateurs, salariés, clients, fournisseurs, riverains...) l'entreprise a la volonté d'intégrer dans ses pratiques de management les quatre axes de développement durable suivants :

### **PRESERVER L'ENVIRONNEMENT**

L'entreprise veillera à respecter et à protéger l'environnement.

L'entreprise s'engage à :

- **Minimiser** l'impact de ses activités sur l'environnement en maîtrisant ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, en limitant sa production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage.
- **Sélectionner** ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants également à partir de critères écologiques (bonnes pratiques environnementales et/ou offres de biens et services bénéfiques à l'environnement).
- **Encourager** ses agents à avoir de bonnes pratiques éco-responsables, à être respectueux de l'environnement (éco-conduite, bonne utilisation des produits, rationalisation des déplacements en véhicules, tri des déchets ...).

### **PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DU RESPECT**

L'entreprise s'engage à veiller au respect de l'individu et de son entourage. Elle s'assurera du bon respect du code du travail et sera attentive à ce que ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants soient en conformité avec les standards sociaux nationaux et internationaux (droits de l'Homme, travail des enfants...).

L'entreprise s'engage à :

- **Respecter** les règles du code de travail en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail.
- **Favoriser** le parcours professionnel de ses salariés tout au long de leur carrière.
- **Lutter** contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle de ses salariés.
- **Promouvoir** le bien-être au travail.
- **Sensibiliser** les collaborateurs à la préservation de leur capital santé (tabagisme, nutrition, sports...).
- **Favoriser** et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- **Favoriser** la cohésion au sein de l'entreprise en créant et en entretenant le dialogue social.
- **Sélectionner** ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants également selon des critères sociaux, comme ceux promus par le commerce équitable.



## PARTENARIAT ET GOUVERNANCE

En créant des partenariats actifs avec ses clients, ses fournisseurs et les collectivités locales, l'entreprise contribuera à l'attractivité du territoire sur lequel elle opère.

L'entreprise veillera à jouer un rôle citoyen en soutenant la société civile et en favorisant la cohésion sociale.

L'entreprise s'engage à :

- **Réaliser** ses activités dans le respect de la culture de sa région
- **Contribuer** au développement local notamment en s'engageant dans des programmes d'action, de solidarité, de mécénat, de soutien matériel, en ressources humaines ou en savoir-faire.
- **Préserver**, soutenir et faire vivre le patrimoine culturel, historique, linguistique, artistique du pays.
- **Valoriser et intégrer** nos partenaires clients et fournisseurs dans notre démarche Développement Durable.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

En exerçant son activité économique, l'entreprise socialement responsable cherchera à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. L'entreprise à la volonté d'assurer la pérennité de son activité économique, de fournir des biens et des services de qualité, de respecter les règles de déontologie et de bonne gouvernance. Cela contribuera au développement économique durable de la société.

L'entreprise s'engage à :

- **Respecter** le droit des affaires et lutter contre toute pratique abusive et toute forme de corruption.
- **Proposer** une offre de services apportant une valeur ajoutée à la société (écotechnologie, soutien de l'économie locale, développement de services de proximité, recherche et innovation...).
- **Gérer** son activité avec pour objectif de créer, de préserver et de développer ses emplois et son capital humain à long terme.
- **Favoriser** la satisfaction de ses clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue en mettant en place une Assurance Qualité ISO 9001 : 2008
- **Instaurer et entretenir** avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques et équitables.

Aubagne le 01/07/2014

**Mr Patrick COLOMAR**  
Directeur Général